

CONVENTION DE MINI STAGE DE DECOUVERTE DES METIERS

Art. 1 – La convention de mini stage est établie entre :

L'établissement.....
Adresse.....Téléphone,
représenté par,
et la Maison Familiale Rurale (MFR) de Chauvigny, 47, route de Montmorillon, 86300 CHAUVIGNY,
05 49 56 07 04.

Art. 2 – La présente convention est valable pour la journée du :

.....de.....heures àheures.

Nom et Prénom de l'élève :Classe :

Adresse des parents :

Cet élève est intéressé par la découverte de la formation :

Art. 3 – Durant la journée de stage, l'élève est soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline.

Art. 4 – L'établissement d'origine contactera une assurance spéciale. En cas d'accident survenant à l'élève ou d'absences, la responsable de la MFR de Chauvigny s'engage à prévenir le responsable de l'établissement.

L'élève déjeunera à la MFR de Chauvigny (le repas est offert) : OUI NON

Fait à Chauvigny, en trois exemplaires, le

Le Responsable de
l'Etablissement de l'élève,

La Responsable de la MFR de Chauvigny,



L'élève
Ou le représentant légal

Les parents de l'élève